

Décision du 16 juillet 1971

Par **tohrus**, le **01/12/2013** à **14:54**

bonjour,

j'ai un commentaire à faire sur un extrait des notes de la décision du conseil constitutionnel du 16 juillet 1971 de Jean Rivero, le problème c'est que j'ai vraiment l'impression de faire un contre sens. ce que je comprend de ce texte, c'est que la loi est, à un moment donné, supérieur à la constitution (car il n'y avait pas de contrôle de constitutionnalité et que la loi ne pouvait mal faire) mais cela me parait juste impossible puisque la constitution est la norme suprême et que rien est au dessus d'elle ! Y aurait-il quelqu'un qui puisse m'expliquer ce texte ? j'ai vue qu'il y a déjà eu un post à ce sujet là mais il ne répond pas ma question, Pouvez-vous m'aider s'il vous plait ?
Merci d'avance, Cordialement.